



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1171) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE RAMEAU A
MADAME RENITA KALHORN, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-134
EN DATE DU 13 MARS 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de Madame Renita KALHORN, demeurant au 19 rue du Docteur Lebel, 94300 Vincennes, d'exercer seule au piano, dans la salle Rameau, les lundis de 14h00 à 15h30 du 9 mars au 8 juin 2026 (hors jours fériés et vacances scolaires), soit 15h00 en tout ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Renita KALHORN, demeurant au 19 rue du Docteur Lebel, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, pour un montant de 150 € T.T.C (cent cinquante euros), afin d'exercer seule au piano, dans la salle Rameau, les lundis de 14h00 à 15h30 du 9 mars au 8 juin 2026 (hors jours fériés et vacances scolaires), soit 15h00 en tout.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN